

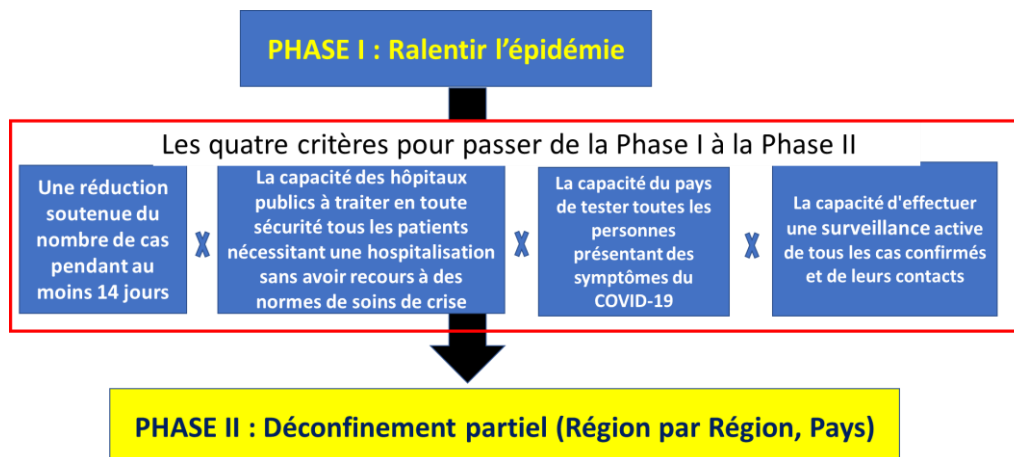
Les phases de sortie de la crise du COVID-19

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

25 avril 2020

L'Académie nationale de médecine a analysé les sorties possibles de la crise du Covid-19 et distingué quatre phases : la **Phase I** actuelle de ralentissement de l'épidémie, la **Phase II** de déconfinement partiel, la **Phase III** de protection, et peut-être d'immunisation, permettant de lever les contraintes sur la société, et la **Phase IV** de gestion des suites de la pandémie et de préparation à une pandémie future.

L'Académie considère que pour la Phase I, le ralentissement de l'épidémie par confinement était la seule stratégie applicable dès lors que l'épidémie avait atteint un niveau qui ne permettait plus de l'enrayer par isolement sélectif des patients détectés et enquêtes-actions autour des cas. La sortie du confinement, un impératif pour la société, doit suivre des critères précis afin d'éviter la reprise de l'épidémie. Quatre critères devraient être réunis pour passer à la Phase II de déconfinement partiel, dont l'Académie ne méconnaît pas les difficultés d'applications logistiques :



La **Phase II** a pour objectifs de permettre, de manière concertée et prudente, à la grande majorité des entreprises et des écoles de rouvrir tout en maintenant à bas niveau la transmission du virus, afin de ne pas revenir à la Phase I. Un tel maintien repose sur les mesures barrières (distanciation physique, obligation du port du masque « grand public »), la pratique systématique de tests RT-PCR chez toute personne symptomatique et chez ses contacts et la capacité d'une offre de confinement individuel pour les cas détectés. Durant la Phase II, une attention particulière devra être accordée aux populations les plus vulnérables afin d'obtenir leur coopération. Cette phase sera mise à profit pour mobiliser et coordonner la recherche, développer des thérapeutiques et utiliser à grande échelle les outils de traçage numérique. La durée imprévisible de cette Phase II implique une collaboration de l'ensemble des citoyens et la plus grande vigilance du pouvoir politique pour maintenir l'application des mesures de protection.

Un retour à la Phase I pourrait malheureusement être indispensable en cas de reprise incontrôlée de l'épidémie. Comme les mesures de déconfinement, les mesures d'éventuel retour à la

Phase 1 devraient être mises en œuvre localement (par région, département ou territoire) suivant chaque situation particulière. Les critères de retour à la Phase I sont synthétisés ci-dessous :



Dans **la Phase III**, les contraintes de distanciation physique et les autres mesures de la phase II pourront être levées lorsque des moyens de contrôle sûrs et efficaces pour atténuer le risque de réapparition du COVID-19 seront disponibles. Les critères pour y parvenir reposent sur une surveillance active pour la détection immédiate d'éventuels nouveaux cas, le traçage et l'isolement des sujets contacts, la mise à disposition de traitements permettant d'éviter les complications chez les personnes les plus à risque et, dans un scénario optimiste, la disponibilité d'un vaccin sûr et efficace ou le constat d'une improbable immunité protectrice acquise par une majeure partie de la population.

La Phase IV consistera à traiter les séquelles physiques et psychologiques post-traumatiques de l'épidémie et, après analyse des événements, identifier et corriger les défauts d'organisation qui ont permis l'extension de la pandémie. Les moyens reposeront notamment sur l'accroissement de nos capacités de recherche et d'innovation assorti d'une gouvernance efficace, une organisation hospitalière fondée sur la flexibilité de ses structures et la mise en place d'une véritable stratégie européenne de réponse aux défis de santé.